

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XX. — Articles de Paris et industries diverses.

N° 428.314

1. — JEUX, JOUETS, THÉÂTRES, COURSES.

Perfectionnements aux jouets mécaniques.

M^{me} veuve ROSSIGNOL et C^{ie} résidant en France (Seine).

Demandé le 10 avril 1911.

Délivré le 19 juin 1911. — Publié le 28 août 1911.

Le jouet mécanique, en général, et particulièrement le jouet de vente courante, c'est-à-dire bon marché, présente cet inconvénient, que fragile déjà par lui-même, les dispositifs de blocage que l'on a jusqu'ici essayé d'y appliquer, dans le but d'éviter un déroulement subit du barillet-moteur, ont contribué dans une grande mesure à la détérioration du mécanisme; de plus, l'on n'a pas encore obtenu par un moyen simple, pratique et économique, le freinage progressif dudit mécanisme.

La présente invention vise un tel dispositif, lequel par son action sur le régulateur, centrifuge ou non, et par sa construction particulière ne produit aucun à-coup susceptible de détériorer le mécanisme.

Le dessin annexé représente le mécanisme appliqué à un jouet mécanique quelconque.

La fig. 1 en est une élévation de profil;

La fig. 2 est une élévation de face;

La fig. 3 montre le dispositif vu en plan;

La fig. 4 en est une vue perspective;

La fig. 5 est une vue à plus grande échelle du dispositif et montrant le fonctionnement.

Le mouvement d'horlogerie A figuré schématiquement, est renfermé à l'intérieur du jouet qui peut être un véhicule roulant ou non sur rails, ou tout jouet mécanique quelconque. Ce mouvement actionne le régula-

teur B lequel est représenté sur le dessin par une simple masse tournante.

Le dispositif de freinage est constitué par une pièce C dont la forme spéciale est clairement montrée sur la fig. 4.

A la partie D de ladite pièce est montée à emboîtement ou autrement une tige filetée sur laquelle se visse un écrou de forme appropriée E qui sert à saisir convenablement la pièce C pour l'actionner. L'écrou E peut représenter le sifflet d'une locomotive, un levier de voiture automobile ou tout autre organe du jouet sur lequel le dispositif est appliqué. La tige filetée passe au travers d'une plaque E¹ qui sert de butée à l'écrou E. Sur le coude F que forme la pièce C est monté un plan incliné G qui peut être constitué par une lame-ressort ou autrement.

La pièce C est fixée à la paroi H du jouet au moyen d'un rivet h sur la tige duquel est monté un ressort à boudin I qui appuie constamment la pièce C contre la paroi H. La pièce C est guidée dans son mouvement de montée et de descente, d'une part au moyen d'une coulisse K qu'elle comporte, et d'autre part, par les deux parois H¹, H² du jouet, entre lesquelles elle est maintenue.

Si l'on suppose le mécanisme remonté et en plein mouvement, il suffira pour freiner et provoquer un mouvement ascensionnel de la pièce C en tirant sur la manette E. Le plan

incliné G vient en contact avec le régulateur, et d'autant plus énergiquement que l'on augmente la course de la pièce C. Le mécanisme est bloqué lorsque le frottement de la lame-ressort égalise l'effort à la périphérie du régulateur.

L'on règle la course de la pièce C en vissant plus ou moins l'écrou E contre la plaque E¹. De plus, l'écrou en butant contre cette plaque évite que la pièce C ne descende sous l'effet des trépidations du mécanisme.

Il s'agit donc d'un modérateur de mouvement, réglable, en même temps que d'un système de blocage suffisamment énergique pour le jouet mécanique en général. L'on conçoit qu'avec un tel dispositif il ne peut se produire aucune perturbation dans le mécanisme et partant toute détérioration du jouet, provenant de ce fait, est désormais impossible.

L'invention réside tant en son principe que dans ses détails de construction; l'application peut être quelconque, c'est-à-dire à tous jouets mécaniques quels qu'ils soient; en outre, le dispositif de freinage mû à la main peut être combiné avec un dispositif pouvant le faire fonctionner automatiquement.

RÉSUMÉ.

L'invention vise des perfectionnements aux jouets mécaniques consistant essentiellement en un dispositif modérateur de mouvement pouvant aller jusqu'au blocage du mécanisme et constitué par la combinaison d'un frein réglable constitué par un plan incliné agissant progressivement, et d'un régulateur de mouvement sur lequel le frein agit.

Veuve CH. ROSSIGNOL et C^{ie}.

Par procuration :

F. SPELLER-BAYLE.

Fig. 1.

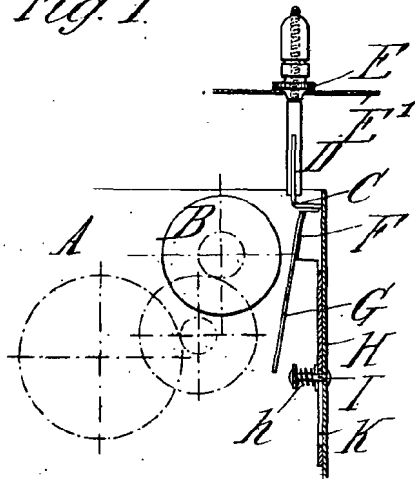


Fig. 2.

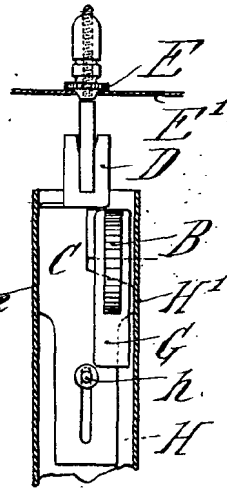


Fig. 3.

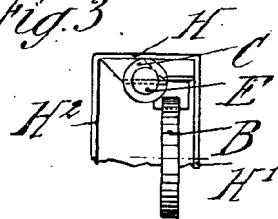


Fig. 5.

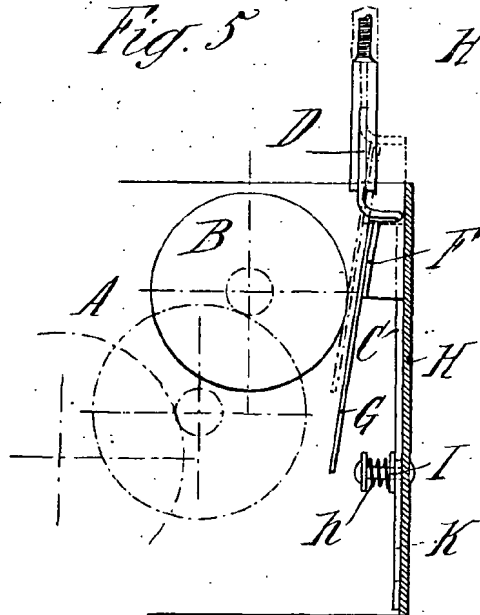


Fig. 4.

